



Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des membres du Conseil

Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers Présents : 18

Procurations : 6

Quorum atteint

Date de la Convocation : 23 janvier 2025

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2025 à 18 heures 30

Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO – Maire

Présents : M. Franck ROVIERO - M. François SCHNEIDER - Mme Virginie CISAMOLO - Mme Fatima KHACHEI - M. Sylvain SEDDA - Mme Jacqueline COR - M. Gérard BARNABA - Mme Florence FALETIC - M. François LACAVA – M. Emmanuel ESCH – M. Mohamed SAADI - Mme Patricia MALDEME - M. Dominique CARRABETTA – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Roger TIRLICIEN - Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO

Excusés représentés :

**M. Lokmane BENABID donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO
Mme Emilie THIBO donne procuration à Mme Fatima KHACHEI
Mme Florence PANAROTTO donne procuration à Mme Florence FALETIC
M. Silvio ROSAMILIA donne procuration à M. Dominique CARRABETTA
Mme Claire SZYMCZAK donne procuration à Mme Jacqueline COR
Mme Elsa RICHARDIN donne procuration à M. François SCHNEIDER**

Excusés :

**M. Camille ROSSO
M. Jonathan REPELE
M. Nordine NAÏT-CHABANE
M. Jonathan RIGGIO**

Absent :

M. Sacha BARTOLETTI

Monsieur Eric MAGUIN, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2025

Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être émises.

Madame Corbellari informe Monsieur le Maire qu'un courriel a été adressé par Monsieur Rosso dans ce cadre.

Monsieur le Maire s'en étonne car rien ne lui est parvenu, émanant de Monsieur Rosso, depuis le 8 novembre dernier.

Suite à un problème rencontré sur la boîte de messagerie, les remarques de M. Rosso n'ont pas pu être prises en compte.

Monsieur Tirlicien, quant à lui, informe que les remarques de son groupe ont été prises en compte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

24 voix POUR : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEI – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – M. Emmanuel ESCH – M. Mohamed SAADI - Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELLARI - M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour permettant un soutien financier à Mayotte. Monsieur le Maire précise qu'il s'y était engagé et que Monsieur Tirlicien l'a informé de cette même volonté.

L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Point n° 1

Objet : Rapport d'Orientation budgétaire

Rapporteur : M. Le Maire

Point n° 2

Objet : Subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte

Rapporteur : M. Le Maire

Point n° 1

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire (7.1.1 Budgets et Comptes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016,

Sur proposition du Maire,

Monsieur le Maire procède à la présentation du document et à l'explication des principaux points abordés par le ROB, à savoir les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune, avec un point spécifique sur les dépenses de personnel, l'endettement de la commune et les investissements.

Lors de la présentation du point relatif aux investissements de la commune, Monsieur le Maire insiste sur la nécessité du travail de la Commission Travaux et Urbanisme.

L'exposé étant achevé et les remarques faites, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Tirlicien qui la demande.

En remarque liminaire, Monsieur Tirlicien revient sur l'épargne nette et l'épargne nette corrigée. Il concède cette réalité mais rappelle que la réalité des comptes publics fait que ce qui n'est pas fait en année n'impacte forcément, en termes de capacité moindre, l'année n+1.

Puis, Monsieur Tirlicien expose le fait que le contexte national, tout comme l'international, affecte, contraint les collectivités dans leur volonté de faire davantage. Il poursuit son allocution par une diatribe à l'encontre du gouvernement actuel et de la présidence, arguant de l'injustice des orientations prises, et ce afin de maintenir les milliards de profit des patrons du CAC40.

Il dénonce les 2,2 milliards d'économie sur les collectivités territoriales et EPCI.

Monsieur Tirlicien réitère le principe d'opposition constructive.

Il souligne la qualité de l'exposé du Maire qui démontre les forces et les faiblesses du budget communal, lié au fait que Moyeuve-Grande est l'une des communes les plus pauvres de la CCPOM.

C'est en fonction de ceci que Monsieur Tirlicien liste les points prioritaires : pas de hausse de la fiscalité locale, maintien des effectifs municipaux, tant en nombre qu'en compétence pour assurer à la fois la qualité de service et assurer de bonnes conditions de travail, assurer le maintien du financement des associations et des services à la population, continuité de l'investissement dans la requalification des quartiers et entrées de ville, sécurisation de la voirie, végétalisation des cours d'école et plantation d'arbres en centre-ville.

Monsieur Tirlicien poursuit en notant le retour à un calendrier plus « traditionnel » du processus budgétaire avec la programmation du vote d'un budget supplémentaire en cours d'année.

Il réitère son souhait de voir se produire un festival du dessin animé, véritable creuset intergénérationnel.

Il invite la majorité à systématiser les programmations, du fait de la nature et du montant des investissements en cours et à venir.

Monsieur Tirlicien, reprenant l'information donnée par Monsieur le Maire quant à la possibilité d'un recours à l'emprunt, souligne cette nécessité d'un budget primitif prudent s'accompagnant d'un budget supplémentaire d'ajustement permettant, en fonction de l'avancée des projets, d'éviter, globalement ou partiellement, ledit recours à l'emprunt.

Puis, Monsieur Tirlicien interpelle Monsieur le Maire concernant la doctrine de la Police Municipale dans le cadre d'un besoin partagé de prévention et de sécurité, tout en rappelant que la sécurité publique relève de la Police Nationale, pouvoir régalien s'il en est. Il rappelle son attachement à une police de proximité, celle-ci pouvant participer d'un mieux vivre ensemble.

Monsieur le Maire s'enquiert d'une autre prise de parole éventuelle.

Nulle demande n'étant faite, Monsieur le Maire souhaite revenir sur deux points en particulier qu'il souhaite sacraliser.

Le premier concerne les taux de la fiscalité locale ; après avoir rappelé que ces taux n'avaient connu aucune augmentation, il annonce qu'il sera proposé pour le budget 2025 de poursuivre en ce sens et donc de ne pas augmenter les taux.

Le second point est le soutien aux associations, particulièrement via les subventions.

Puis, revenant sur une crainte exprimée par Monsieur Tirlicien au sujet des effectifs municipaux, Monsieur le Maire indique que les effectifs globaux n'évolueront pas, tout en prenant en compte l'optimisation des postes en fonction des missions et aux besoins qui évoluent.

Monsieur le Maire confirme l'adoption du BP le 5 mars puis l'adoption d'un budget supplémentaire aux environs des mois de mai/juin.

Quant à la Police Municipale, bien que, pour Monsieur le Maire la discussion ayant trait au ROB ne soit pas la plus à même de traiter du sujet de la police, il tient à souligner que la PM n'a pas à se substituer à la PN. Et si cela devait se faire, il faudrait des effectifs a minima 5 fois supérieurs.

Monsieur le Maire profite du sujet pour rappeler que la sécurité, particulièrement en matière de sécurité routière autour des écoles, est l'affaire de tous.

Madame Cisamolo relève ce point en disant qu'effectivement, dans la grande majorité des cas, ce n'est pas un problème de structure mais un problème de comportement qui est à l'origine des incidents autour des écoles et collège.

Monsieur Tirlicien reprend la parole en insistant sur le fait que, s'il comprend la nécessité d'un recours à l'emprunt, il assure de sa vigilance quant au niveau de la dette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

24 voix POUR : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEI – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – M. Emmanuel ESCH – M. Mohamed SAADI - Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELLARI - M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO

- **PREND ACTE** de la tenue du débat qui s'est tenu à l'appui du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,
- **DIT** que le présent rapport sera également mis à disposition du public et publié sur le site internet de la commune de Moyeuvre-Grande.

Point n° 2

Objet : Subvention exceptionnelle en soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte (7.5 Subvention)

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Moyeuvre-Grande tient à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur Tirlicien informe les membres du conseil municipal de l'existence d'une taxe sur les containers, y compris humanitaires et donc préconise l'envoi d'un don en numéraire.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de l'efficacité de la subvention qui sera octroyée.

À L'UNANIMITÉ,

24 voix POUR : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEI – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – M. Emmanuel ESCH – M. Mohamed SAADI - Mme Patricia MALDEME – M. Dominique CARRABETTA – Mme Christine POGGESI-LUGEZ – Mme Anne-Laure CORBELLARI - M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO

- **APPROUVE** la contribution au soutien des victimes du cyclone Chido à Mayotte,

- **DÉCIDE** de verser à La Croix Rouge Française – 98 Rue Didot – 75014 Paris, une subvention exceptionnelle d'un montant de 600€,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Le montant de la subvention sera inscrit au budget 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 h 45.

Eric MAGUIN,
Secrétaire de séance.



Franck ROVIERO,
Maire.

